

En plus de toutes ces mesures améliorées, on a adopté des législations très sévères pour réduire les dangers d'incendie. La création d'une saison au cours de laquelle il est interdit de brûler des abattis et des saisons où il est nécessaire d'avoir un permis pour allumer des feux et voyager dans les forêts, au cours des périodes sèches, ont été d'une valeur énorme pour prévenir les incendies.

Aucune de ces mesures ne pourrait être d'un grand effet sans l'appui du public et, en 1900, l'Association Forestière Canadienne a été fondée dans le but d'obtenir la coopération du public pour réduire les risques d'incendie. Cette association comprend maintenant 28,000 membres et son revenu est de \$137,000 provenant en plus grande partie de souscriptions privées et volontaires. Quatorze conférenciers payés par l'Association parcourent le pays, se servant de wagons ou de camions-automobiles spécialement aménagés pour donner des conférences, ayant leur propre outillage pour donner des vues animées, montrant des films spéciaux pris par l'Association. Deux magazines traitant de sport et de vie au grand air, l'un en anglais et l'autre en français, publiés tous les mois, sont d'autres instruments éducatifs de l'Association. Des conférences préparées d'avance et illustrées par l'écran sont distribuées à des conférenciers volontaires; on fait aussi du travail de propagande dans les écoles et les assemblées publiques. Les autorités forestières du Dominion et des provinces font également beaucoup de publicité indépendamment ou en coopération avec l'Association Forestière Canadienne.

Un autre développement intéressant dans la protection des forêts est l'établissement de stations météorologiques spéciales pour l'étude des effets des conditions météorologiques sur les hasards d'incendie et l'irradiation des pronostics spéciaux de risques de feu.

Sous-section 3.—Sylviculture.

La science forestière a jusqu'ici consisté principalement à administrer et protéger les forêts existantes, le peu d'afforestation ou de reboisement qui ont été faits se limitant à des lots boisés sur une terre, à des lignes d'abris, à l'assainissement ou à la fixation du sol, bien que certains fabricants de pulpe aient fait du reboisement commercial. Mais, depuis quelques années, les investigations ou recherches scientifiques commencent à prendre une véritable importance, principalement dans le service forestier du Dominion. Leur objet est d'abord d'établir un inventaire des ressources forestières du pays; d'assurer la reproduction par les moyens naturels des meilleures essences, et d'étudier la possibilité d'agrandir le domaine sylvestre par des moyens artificiels. En outre, les laboratoires des produits forestiers du Dominion s'occupent de découvrir les meilleurs procédés d'utilisation de ses richesses et de leur conversion en marchandises vendables.

Des techniciens forestiers sont employés par les gouvernements fédéral et provinciaux; maintes compagnies fabriquant la pulpe ou faisant le négoce du bois en ont aussi à leur service. Outre leurs travaux purement administratifs, ces hommes exécutent des reconnaissances en forêt, relèvent les détails topographiques, estiment la densité et l'importance des hautes futaies; enfin, observent tout ce qui est de nature à affecter la croissance et la reproduction des forêts existantes. Ils dirigent aussi les plantations expérimentales et proposent la réglementation des opérations de coupe de bois en forêt. Le Service Forestier du Canada emploie un personnel spécial pour investigations, ayant établi des stations expérimentales permanentes forestières à Petawawa, Ontario, et à Grand'Mère, Québec, et il poursuit des travaux semblables à plusieurs autres points du Dominion. Ce travail se fait en coopération avec les services provinciaux et les compagnies de pulpe et papier; il se fait